

Plan académique de formation / Continuité école -collège

Ce plan n'est pas spécifique à l'EP

Pour l'année 2020/2021, nous viserons deux objectifs :

Réhabiliter un pilotage qui s'appuie sur les résultats de nos élèves, et notamment sur une analyse approfondie des évaluations nationales, qui constitue un des éléments incontournables du diagnostic de début d'année. Accompagner avec la plus grande attention les élèves les plus fragiles lors des changements d'école ou d'établissement, qui représentent pour eux des moments à risque.

Dans cette optique, nous vous proposons trois modules de formation :

Module 1 : L'exploitation des évaluations 6^{ème} et le suivi d'une cohorte d'élèves CM1-CM2-6^{ème} sur trois ans.

Module 2 : la gestion de l'hétérogénéité des classes de 6^{ème} à la rentrée 2020

Module 3 : Une formation à la carte, au service des réseaux (écoles / collège). Les demandes de formation émanent des conseils école/collège (CEC), en lien avec les priorités identifiées par le réseau et des besoins exprimés par les enseignants.

Inscriptions

Pour le premier degré, les demandes de stages remontent à **la DAFIP** via l'adjoint 1^{er} degré, d'ici le 8 juillet, avec la mention des dates souhaitées, en tenant compte des moyens de remplacement disponibles.

Lien 1er degré : <https://goo.gl/Qrpv5u>

Pour le second degré, les mêmes stages doivent également figurer dans la rubrique « demandes collectives » du projet de formation d'établissement (PFE) renseigné par le principal de collège (fin septembre).